

NOTRE DAME COMMUNICATION

Pour votre information

N° 30

DECEMBRE 2018

Mairie de NDA:
02.35.85.99.38

Directeur de publication
Christophe FROMENTIN

Equipe communication
Nicole AUBLE
Fabienne BERTELLI
Eric CAYET
Catherine ELIOT
Christelle LEGRAND

Imprimé par nos soins

Madame, Monsieur,

La programmation des travaux prévus cette année a été légèrement bouleversée.

En effet deux tranches d'effacement des réseaux qui ont duré 5 mois ont été réalisées (cf. article dans ce journal). La deuxième tranche a été anticipée, puisqu'on constatait régulièrement des coupures de courant dès qu'il y avait une tempête. Il a donc été décidé d'enfouir ces réseaux pour diminuer les risques de coupure d'électricité. Dans quelques jours et dans les semaines à venir les câbles et les poteaux auront disparus améliorant ainsi le cadre de vie de notre commune.

De ce fait d'autres projets ont été décalés.

- La mise en accessibilité de l'école et de la mairie : les subventions ont été accordées récemment.
- La pose d'un abribus

En cette fin d'année, je voudrais avoir une pensée pour celles et ceux dont la santé leur fait défaut, celles et ceux qui vivent dans la solitude, celles et ceux dont la vie personnelle ou professionnelle aspire à des jours meilleurs.

A vous toutes et tous, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année

Bonne lecture.

Le maire
Christophe FROMENTIN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 JUILLET 2018

- **EFFACEMENT DES RESEAUX** : Monsieur le Maire rappelle les travaux qui ont déjà été effectué et fait part de la tranche qui va être faite avec le SDE76 allant de la rue des Altas au 75 Grande Rue. Le montant prévisionnel s'élève à 206 325,00 euros TTC et la commune participera à hauteur de 28 602,25 euros TTC. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette opération.
- **BON DE COMMANDE VOIRIE** : Monsieur Christophe Fromentin fait part des différentes conventions qui peuvent être signées avec la Communauté de Communes Falaises du Talou. Ce regroupement permet un avantage financier avec un coût d'honoraires moindre pour les cabinets d'études. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'adhésion aux groupements de commandes afin que la CCFT puisse faire les appels d'offres pour les marchés voirie, travaux voirie et contrôle des hydrants.
- **RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT CONTRACTUEL** : Monsieur le Maire rappelle que le contrat de l'agent technique de 2^{ème} classe se termine le 31 août 2018. Cet agent effectue le ménage de l'école, la garderie, la mairie et la salle des fêtes ainsi que le contrôle de celle-ci avant et après les locations lors de la remise des clés. La durée hebdomadaire de travail sera égale à 17,49/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 août 2019. La rémunération sera par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de renouveler le

contrat de l'agent contractuel sur l'emploi permanent d'agent d'entretien territorial 2^{ème} classe pour effectuer les missions citées ci-dessus.

- **BONS D'ACHAT FOURNITURES SCOLAIRES** : Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que tous les ans des bons d'achat pour fournitures scolaires sont offerts aux enfants scolarisés de moins de 16 ans au 1^{er} septembre de l'année fréquentant un établissement scolaire autre que les écoles primaires ou maternelles. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer ces bons d'achat. D'une valeur unitaire de 20 euros ils seront délivrés après présentation du livret de famille et à retirer auprès de la librairie d'Envermeu ou à « Carrefour Contact » d'Envermeu ou à « Intermarché » de Saint-Nicolas d'Aliermont avant le 31 octobre 2018.

- **REGLEMENT SALLE DES FETES, CASSE VAISSELLE** : Le rapporteur informe qu'un achat de nouvelle vaisselle a été fait pour la salle des fêtes et qu'il y a lieu de revoir les tarifs en cas de casse. Madame Christelle Legrand fait part aux membres des nouveaux tarifs à réclamer. Après avoir entendu les nouveaux achats, les membres décident à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs joints en annexe à partir du 16 juillet 2018.

- **TRAVAUX D'ETE SUR LA COMMUNE** : Depuis le 28 mai un saisonnier a été embauché, Monsieur Damien Devillers, afin d'aider Michel Breton aux travaux d'été.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2018

- **SUITE DE LA PROCEDURE D'ABANDON DE LA PARCELLE B10** : Monsieur le maire présente la suite de l'état d'abandon de la parcelle B10. Il précise que l'arrêté définitif d'état d'abandon pris le 28 mai 2018 n'a pas eu de suite. Il convient donc maintenant de prendre une délibération pour déclencher la procédure d'expropriation. Après acquisition par la commune le terrain pourrait être affecté à une aire de jeux ou une construction éventuelle si la taille du terrain est satisfaisante ou un autre aménagement possible. A l'unanimité les membres du conseil municipal décident de poursuivre la procédure et adoptent cette délibération.

- **EFFACEMENT DES RESEAUX** : Suite au renforcement du réseau sur la RD 22, il avait été demandé de chiffrer l'effacement du réseau géré par le transformateur situé près de la rue des Altas. Cette tranche va de la rue des Altas au 39 Grande Rue. Le montant de ces travaux s'élève à 150 912 euros TTC et le reste à charge pour la commune est de 52 125 euros TTC. Après discussion, les membres décident d'effectuer cette tranche avec une réserve sur les réseaux télécommunication, car il y a une différence notable par rapport à la dernière tranche. Monsieur le maire doit revoir cela avec le SDE76.

- **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES** : Monsieur Fromentin fait part du rapport et des réunions qui ont eu lieu pour cette évaluation de charges de toutes les communes qui adhèrent à la Communauté de Communes Falaises du Talou. Ce nouveau rapport a été établi suite à la clause de revoyure de la commune de Petit-Caux et le transfert de la compétence « Gémapi ». Pour notre commune la CCFT va verser 4 430 euros cette année, suite au transfert de la compétence « Gémapi ». Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport présenté par la CLECT en date du 10 juillet 2018.

- **REGLEMENT GENERAL EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)** : Le rapporteur explique le rôle du RGPD et du délégué ; l'objectif de ce règlement (en vigueur depuis mai 2018 et obligatoire) est de protéger les données que la commune détient. Il expose les propositions qu'il a reçu ; à savoir l'ADICO proposé par le Département et une proposition reçu par mail de la société DATAVIGI PROTECTION. L'ADICO ayant mutualisé ses services, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adhérer à cette association pour un coût de 380 € HT pour l'audit et de 590 € HT d'abonnement annuel.

- **BONS RESTOS DU CŒUR** : Monsieur le Maire rappelle que tous les ans la commune accorde une subvention de 230 euros aux « Restos du cœur » d'Envermeu sous forme de bons d'achat de viande à retirer auprès de « CARREFOUR CONTACT » à Envermeu, boucherie « LAIGUILLON » à Saint-Nicolas d'Aliermont et « INTERMARCHÉ » à Saint-Nicolas d'Aliermont. Le conseil municipal, décide à l'unanimité de reconduire les trois bons d'achat. Deux pour une valeur unitaire

de 80 euros pour «INTERMARCHÉ » et « CARREFOUR CONTACT » et le troisième de 70 euros pour la boucherie « LAIGUILLON ».

• **REPAS DES AINES** : Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés de la commune aura lieu le dimanche 21 octobre 2018. L'an dernier le traiteur « Bistrot Gourmand » avait assuré la prestation. Cette année il nous a fait une proposition à 35 euros tout compris. Le conseil municipal satisfait de sa prestation l'an dernier, décide de le prendre à nouveau et de demander une participation de 35 euros aux conjoints n'ayant pas 65 ans ainsi qu'aux membres du conseil municipal et à leurs conjoints participants.

• **RAPPORTS EAU ET SPANC** : Monsieur le maire fait part des rapports et donne la conclusion, que l'eau est de très bonne qualité et que le rendement du réseau était de 78,5 % en 2017.

• **EGLISE** : Madame Paulette Renaux a fait don de plusieurs objets qui servent de décoration à la fête de la moisson, le conseil municipal la remercie pour ces dons.

• **CIMETIERE** : Un hydrogéologue nommé par l'ARS est venu voir le terrain et a fourni son devis qui est de 3 053,50 € HT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2018

• **DELEGUE POUR LA COMMISSION DE CONTROLE POUR LE REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)** : Monsieur Christophe Fromentin informe les membres du conseil municipal que la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénove les modalités d'inscription et de gestion des listes électorales en créant un Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Cette loi demande qu'une commission de contrôle soit nommée. Cette commission est composée d'un délégué du Tribunal de Grande Instance, d'un délégué de l'administration nommé par le Préfet et d'un conseiller municipal. Les conseillers, titulaire et suppléant, pouvant postuler sont inscrits dans l'ordre du tableau. Considérant qu'il convient de transmettre au préfet, sur sa demande, la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle (le maire et les adjoints ne pouvant en faire parti); Madame Fabienne BERTELLI accepte d'être titulaire et Monsieur Dominique VASSELIN accepte d'être suppléant.

• **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES** : Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que suite à l'attribution du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié le 05 septembre 2018 par la Préfecture de la Seine-Maritime, ainsi que la nouvelle tranche d'effacement et de renforcement des réseaux, des modifications budgétaires sont nécessaires pour respecter la sincérité du budget primitif 2018. Il y a lieu d'allouer des crédits supplémentaires comme suit :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES Chapitre 011

Charges à caractères générales : + 11 723,00€

DÉPENSES Chapitre 65

Article 65738 : Autres organismes publics : + 18 216,00 €

DÉPENSES Chapitre 012

Charges de personnel et frais assimilés : + 3 000€

RECETTES

Chapitre 73, Article 73223 : FPIC : + 11 416,00 €

Chapitre 73, Article 73211 : Attribution de compensation : + 3 307,00 €

Chapitre 74, Article 74121 : Dotation de solidarité rurale : + 11 000,00 €

Chapitre 74, Article 7482 : Compensation perte taxe additionnelle : + 7 216,00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre 204, Article 2041582 : Bâtiments et installations : + 18 200,00 €

Chapitre 21, Article 21534 : Réseaux d'électrification : + 39 264,00 €

RECETTES

Chapitre 13, Article 13258 : Autres groupements : + 23 555,00 €

Chapitre 16, Article 1641 : Emprunts en euros : + 33 909,00 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux écritures mentionnées ci-dessus.

PLUSIEURES ZONES DE TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Plusieurs travaux d'effacement de réseaux ont eu lieu sur la commune :

- Du 39 Grande Rue jusqu'au 75 Grande Rue :
Montant total des travaux : 357 270€
Montant pris en charge par le SDE 76 : 276 542€
Reste à charge de la commune : 80 728€



- De l'école jusqu'au 145 Grande Rue :
Montant total des travaux : 215 604€
Montant pris en charge SDE76 : 137 789€
Reste à charge de la commune : 77 815€



- Un nouveau tronçon d'allée piétonne d'une longueur de 300 mètres a été réalisé en septembre / octobre. Il va de l'impasse des hêtres jusqu'au chemin du calvaire. Un drain existant et traversant la route a été retrouvé et remis en état de fonctionnement. Cela permettra d'éviter les engorgements d'eau récurrents à cet endroit.
Montant des travaux : 36 322,90€ HT



SALLE DES FETES

Vous l'avez obligatoirement remarqué : la salle des fêtes a été repeinte !
Michel, notre agent et Damien le saisonnier, ont profité du bel été pour lui refaire une beauté extérieure.



INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE



Si vous n'êtes pas encore inscrits sur la liste électorale, vous devez le faire avant le 30 mars 2019 pour pouvoir voter aux élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain.

Pour cela, vous devez vous rendre à la mairie munis d'une pièce d'identité valide ou expirée depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES VACANCES DE NOEL

Pendant la période des fêtes de Noël, la mairie ne sera ouverte que :

- Le lundi 24 décembre de 15h à 17h
- Le lundi 31 décembre de 10h à 12h

Retour aux horaires habituels à compter du lundi 7 janvier 2019.

NAISSANCES

- DENOYER Haley née le 17 juillet
- BAYEUX Antonin né le 14 septembre
- GODRY Cloé née le 2 novembre
- WINKLER Joy née le 3 novembre
- PORTHA Capucine née le 29 novembre
- ALLIX Garance née le 8 décembre



CEREMONIE DES VŒUX

Monsieur le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux vous souhaitent à toutes et à tous de Bonnes fêtes de fin d'année et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu à la salle des fêtes le **samedi 5 janvier 2019 à 16h**.



CALENDRIER DES FÊTES 2019

05 janvier : Vœux du Maire

17 janvier : Galette des rois des Boutons d'Or. Assemblée générale

10 février : Concours de dominos des Boutons d'Or

10 mars : Concours de manille des Boutons d'Or

30 et 31 mars : Vente échange vêtements enfants de la Coopérative scolaire

14 avril : Concours de dominos des Boutons d'Or

27 et 28 avril : Expo peinture

05 mai : Journée pêche du Comité des fêtes

08 mai : Victoire 1945

18 et 19 mai : Ball-trap de l'Union musicale

14 juin : Fête des écoles

15 juin : Concours de pétanque du Comité des fêtes

16 juin : Concours de manille des Boutons d'Or

22 juin : Fête de la musique de l'Union musicale

14 juillet: Fête nationale

25 août : Foire à tout de l'Union musicale

08 septembre : Fête de la moisson et buffet campagnard du Comité des fêtes

05 et 06 octobre : Vente échange vêtements enfants de la Coopérative scolaire

13 octobre : Concours de dominos des Boutons d'Or

20 octobre : Repas des aînés

11 novembre : Armistice 1918

17 novembre : Sainte Cécile de l'Union musicale

23 et 24 novembre : Foire aux jouets de la Coopérative scolaire

07 décembre : Remise des bons d'achat aux personnes âgées

08 décembre : Commémoration AFN CATM

15 décembre : Repas de Noël des Boutons d'Or

20 décembre : Goûter de Noël des élèves du SIVOS